

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Cinéma)** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Marie PRUVOST-DELASPRE
Mélanie FORRET
Ophir LEVY

ARTICLE 2 –

Mme **Marie PRUVOST-DELASPRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Théâtre)** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Emanuele QUINZ
Eliane BEAUFILS
Chloé DECHERY

ARTICLE 2 –

Mme **Emanuele QUINZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Danse)** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Laurent PICHAUD
Christine ROQUET

ARTICLE 2 –

M. Laurent PICHAUD est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Fabienne FLAMBARD
Alissone PERDIX
Anna SEIDERER

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne FLAMBARD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Guillaume LOIZILLON
Vincent MANACH
Makis SOLOMOS
Jean-Paul OLIVE

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume LOIZILLON** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Bruno CANY
Mazarine PINGEOT
Farah CHERIF ZAHAR
Matthieu RENAULT**

ARTICLE 2 –

M. **Bruno CANY** est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean-François DUSIGNE
Martial POIRSON
Isabelle MOINDROT
Katia LÉGERET**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-François DUSIGNE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/8
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jérôme GLICENSTEIN
François SOULAGES
Paul-Louis RINUY
Jean-Philippe ANTOINE
Catherine DE SMET

ARTICLE 2 –

M. **Jérôme GLICENSTEIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Cinéma et Audiovisuel** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Marguerite CHABROL
Dominique WILLOUGHBY
Nicolas DROUIN

ARTICLE 2 –

Mme **Marguerite CHABROL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création numérique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Cédric PLESSIET
Rémy SOHIER
Jean-François JEGO

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/11
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Danse** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Sylviane PAGES
Isabelle GINOT

ARTICLE 2 –

Mme **Sylviane PAGES** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/12

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Musique-Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean-Paul OLIVE
Philippe MICHEL
Frédéric DUHAUTEPAS
Guillaume LOZILLON
Alain BONARDI**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Paul OLIVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/13
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Guillaume SIBERTIN-BLANC
Orazio IRRERA
Jean-Pierre MARCOS
Bruno CANY

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume SIBERTIN-BLANC** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/14

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Musique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Fabien SAN-MARTIN
Danièle VILLEMIN
Rachel ROGUIN**

ARTICLE 2 –

M. **Fabien SAN-MARTIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/15

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Paul-Louis RINUY
Gilles DEVAUX
Annabelle RAT-ROUSSIN
Sylviane LABORIE**

ARTICLE 2 –

M. **Paul-Louis RINUY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis**
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/16

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention ArTec** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Emanuele QUINZ
Tiphaine KARSENTI
Charlotte BOUTEILLE-MEISTER
Fabien BOULLY
Gwenola WAGON**

ARTICLE 2 –

Mme **Emanuele QUINZ** est nommé présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE